

**SYNDICAT D'ETUDES
ET D'ELIMINATION
DES DECHETS
DU ROANNAIS
(S.E.E.D.R.)**

Séance publique du 10 février 2026

LE PRESIDENT CERTIFIE :

N° 3

Objet :

FINANCES

Affectation des résultats

Exercice 2025

1 - Que la convocation a été adressée le 29 janvier 2026 à tous les membres en exercice du Comité Syndical ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité a été affichée par extrait, dans les locaux du syndicat et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2 - Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 16, sur lesquels il y avait 11 membres présents, à savoir :

M. Boire, Président ; M. Grosdenis, Vice-Président
MM. Brun, Capitan, Daval, Dozance, Durantin, Mayère, Troncy
Mmes Pras, Roux.

Absent avec excuse : M. Nicolin

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. Mayère

Code nomenclature : 7.1

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom.

NOM DES MANDANTS	NOM DES MANDATAIRES
M. Fréchet M. Peyron M. Reulier Mme Vaginay	M. Troncy M. Boire M. Brun M. Durantin

Le Comité Syndical a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202104-20260210-20260210-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2026
Publication : 12/02/2026

Monsieur le Président soumet au Comité le rapport suivant :

Après avoir approuvé le compte financier unique pour l'année 2025, il convient d'affecter les résultats de fonctionnement du budget du syndicat.

Le compte financier unique 2025 fait apparaître un excédent d'investissement de **34 649,42 €** et un excédent de fonctionnement de **163 218,03 €**.

L'excédent d'investissement (**34 649,42 €**) est reporté en totalité au **compte 001** de la section investissement du budget primitif 2026.

L'excédent de fonctionnement (**163 218,03 €**) est reporté en totalité au **compte 002** de la section de fonctionnement du budget primitif 2026.

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

1°/ approuver les reports de résultats au budget primitif 2026 tels que présentés ci-dessus.

ADOpte à l'UNANIMITE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme

ROANNE, le 10 février 2026

Le Président,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance,

